

2013-06-24

2012-4592

**Altosid<sup>MD</sup> PASTILLES**  
**RÉGULATEUR DE CROISSANCE DES MOUSTIQUES**

UN RÉGULATEUR DE CROISSANCE DES INSECTES POUR PRÉVENIR L'ÉMERGENCE  
DE MOUSTIQUES ADULTES.

USAGE RESTREINT

GARANTIE :  
(S)-méthoprène 4,25 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION  
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N°D'HOMOLOGATION 21809 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

L'USAGE DE CE PRODUIT EST RÉSERVÉ AUX RESPONSABLES DE LA SANTÉ  
PUBLIQUE, AUX RESPONSABLES DE LA DÉMOUSTICATION ET AUTRES  
PERSONNES QUALIFIÉES.

Contenu net : 10 kg

Wellmark International  
100 Stone Road West, bureau 111  
Guelph (ON) N1G 5L3  
1-800-688-7378

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**NATURE DE LA RESTRICTION :** Ce produit doit être utilisé seulement de la manière autorisée. Consulter les autorités provinciales de réglementation des pesticides pour connaître les permis d'utilisation nécessaires.

### **USAGES RESTREINTS**

**INTRODUCTION :** Les pastilles ALTOSID<sup>MD</sup> libèrent le régulateur de croissance des insectes ALTOSID au fur et à mesure qu'elles se désagrègent. Dans les sites traités, les pastilles ALTOSID empêchent l'émergence des moustiques adultes se développant dans les eaux stagnantes, entre autres les espèces *Culex* et *Culiseta* spp., ainsi que celles des moustiques adultes se développant dans les eaux de crue, comme *Aedes*, *Anopheles* et *Psorophora* spp.

**MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL :** Les pastilles ALTOSID libèrent des doses efficaces du régulateur de croissance des insectes ALTOSID durant 30 jours dans des conditions environnementales typiques. Il est recommandé de poursuivre le traitement jusqu'à la fin du dernier couvain de la saison. Les larves traitées continuent de se développer normalement jusqu'à la pupaison, puis meurent à ce stade.

**REMARQUE :** Ce régulateur de croissance des insectes ne produit aucun effet sur les moustiques qui ont atteint la pupaison ou le stade adulte avant le début du traitement.

### **MODE D'EMPLOI**

Épandre seulement par équipement terrestre ou avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

## LIEUX ET MOMENT PROPICE AU APPLICATION

**DOSES**  
(kg/hectare)

### HABITAT

#### SITES D'EAUX DE CRUE :

- Pâturages, prairies, rizières, marécages d'eau douce et marais, marais salés, marais littoraux situés au-dessus du niveau de l'eau à marée haute, mares d'eau des boisés, plaines inondables, pneus abandonnés et autres réservoirs artificiels retenant l'eau. 2,8 - 5,6
- Déblais, étangs de décantation des eaux usées, fossés et autres cavités artificielles. 5,6 - 11,2

#### RÉSERVOIRS D'EAU PERMANENTS :

- Étangs artificiels et fontaines, excavations souterraines inondées, chambres de transformateur, piscines abandonnées, excavations de construction et autres cavités artificielles, trous d'arbre et autres réservoirs artificiels retenant l'eau. 5,6
- Égouts pluviaux, réservoirs de retenue, fossés en bordure des routes, fosses d'aisance, fosses septiques, bassins de décantation des eaux usées. 5,6 - 11,2

Appliquer des doses plus faibles lorsque l'eau est peu profonde, que la végétation et/ou le taux de pollution sont au minimum et que les populations de moustiques sont peu élevées. Appliquer des doses plus fortes lorsque l'eau est profonde (plus de 60 cm), que la végétation et/ou le taux de pollution est élevé et que les populations de moustiques sont importantes.

**MODES D'APPLICATION :** Appliquer les pastilles ALTOSID jusqu'à 15 jours avant la crue ou à tout stade du développement larvaire après la crue ou dans les sites couverts d'eau en permanence. Les pastilles ALTOSID peuvent être appliquées au moyen d'avions ou d'hélicoptères munis d'épandeurs de granules capables d'appliquer des doses de 2,8 à 11,2 kg/hectare (2,5 à 10 lb/acre). Les pastilles peuvent également être appliquées en utilisant un équipement terrestre pouvant répandre uniformément les doses susmentionnées.

### Épandage aérien

#### Mises en garde concernant l'utilisation

Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

#### Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de charger des granules à bord de l'appareil.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

#### **Mises en garde propres au produit**

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 519-836-3684. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume : Épandre la même dose recommandée au moyen d'un équipement terrestre ou par épandage aérien.

**MISES EN GARDE :** Éviter de respirer les poussières. Il est fortement recommandé d'utiliser un masque anti-poussières ou un respirateur approuvé par le NIOSH/MSHA/BHSE équipé d'un filtre à poussières convenable pour minimiser l'exposition par inhalation lors du transfert du produit en vrac.

Ne pas utiliser dans l'eau destinée à la consommation humaine ou à des animaux d'élevage.

Porter des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation ou de l'application de ce produit.

**RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :** TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

#### **PREMIERS SOINS :**

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Traiter selon les symptômes.

**ÉLIMINATION :** Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Altosid est une marque déposée de Wellmark International.

E.P.A. Est. No. 2724-TX-1  
HOTLINE 1-800-688-7378

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )